

## Communiqué – Pour diffusion immédiate

### *Mobilisation du réseau du patrimoine vivant pour la reconnaissance du patrimoine immatériel et son inscription dans la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel*

**Québec, le vendredi 22 mai 2009** – Le **Conseil québécois du Patrimoine vivant**, réuni en assemblée générale annuelle, a confirmé la large mobilisation du milieu face à un des enjeux majeurs de la refonte en cours de la Loi sur les biens culturels, annoncée pour l’automne 2009. Cette réunion se tenait le samedi 9 mai 2009 au Musée québécois de la Culture populaire à Trois-Rivières. Elle était précédée d’une brève allocution de l’ethnologue Jean Du Berger, suivie de la projection, par le cinéaste André Gladu, d’une entrevue de Gilles Vigneault réalisée lors des *États généraux du patrimoine vivant* de juin 1992, qui tenait alors des propos qui restent d’une étonnante actualité.

Initiée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, lors du dépôt d’un Livre Vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*, cette opération de refonte de la Loi évoquait l’hypothèse d’inclure la notion de « patrimoine culturel immatériel » aux côtés des aspects matériels du patrimoine. Cet élargissement de la notion de patrimoine s’inscrit dans le sens de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* adoptée par l’UNESCO en octobre 2003.

Au printemps 2008, lors de son Rassemblement national, le Conseil québécois du patrimoine vivant avait adopté une position ferme en faveur de l’inscription du patrimoine immatériel dans la nouvelle Loi : d’abord par l’élaboration d’une *Déclaration québécoise du patrimoine vivant* (voir ci-après), puis par la présentation d’un mémoire intitulé *Le patrimoine vivant : une composante essentielle de la notion de patrimoine culturel immatériel*, à l’invitation de la Commission de consultation sur le Livre Vert en juin de la même année (document consultable à l’adresse <http://www.cqpv.qc.ca/pdf/LivreVert2.pdf>).

Le nouveau projet de Loi était annoncé pour l’automne dernier. Les élections de décembre 2008 ont entraîné une révision du calendrier et le projet est désormais annoncé pour l’automne prochain... Le milieu est donc dans l’attente des développements en espérant qu’ils seront à la hauteur des espoirs engendrés par les avancées du Livre Vert.

Loin de se démobiliser, le CQPV a choisi de maintenir sa vigilance autour de cette question cruciale. Il a élargi la composition de son Conseil d’administration passé de 11 à 15 membres. Du coup, la représentativité et l’implication du milieu s’en trouvent renforcées, confirmant que le **Conseil québécois du patrimoine vivant** représente plus que jamais un partenaire privilégié du Ministère dans le domaine du patrimoine immatériel. Nous attendons de ce partenariat la mise en œuvre d’un plan de développement du patrimoine culturel immatériel qui sera la marque de sa reconnaissance effective comme un aspect incontournable de la culture des Québécois.

# Conseil québécois du patrimoine vivant

## *Les membres du Conseil d'administration pour l'année 2009-2010*

### **1) Le comité de direction :**

Normand LEGAULT (*président*), enseignant et chercheur en danse traditionnelle (Art et Patrimoine Québec, Breakeyville)

Yvette MICHELIN (*1<sup>ère</sup> vice-présidente*), médiatrice culturelle et formatrice en fléché (Québec)

Gilles GARAND (*2<sup>e</sup> vice-président*), musicien et animateur culturel, directeur artistique du festival *La Grande Rencontre* (Montréal) et président de la *Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise* (SPDTQ, Montréal)

Louise DE GROSBOIS (*secrétaire*), photographe et cinéaste, coordonnatrice de la SPDTQ (Montréal)

Raynald OUELLET (*trésorier*), musicien, directeur général du *Carrefour mondial de l'accordéon* (Montmagny)

### **2) Les administrateurs :**

Marc BOLDUC, producteur et animateur de l'émission de musique traditionnelle *Tradosphère* sur les ondes de CIBL – Radio-Montréal

Jean-Luc BOUTIN, associé au site documentaire *Un monde d'objets parlants*, membre du Conseil d'administration du *Centre de documentation Mnémo* (Drummondville)

Vartan CHÉRIKIAN, président de la *Société du patrimoine d'expression du Québec* (SPEQ – Montréal)

Benoît GAUTHIER, directeur général du *Musée québécois de la culture populaire* (MQCP – Trois-Rivières)

Bernard GRONDIN, conteur professionnel, vice-président du *Regroupement du conte au Québec* (RCQ – Montréal)

Lisan HUBERT, animatrice culturelle, directrice du *Centre régional d'animation du patrimoine oral de Lanaudière* (CRAPO – Saint-Jean-de-Matha)

Serge MATHON, président de l'*Association québécoise de loisirs folkloriques* (AQLF – Montréal)

Gilles PITRE, directeur général et artistique du festival *Mémoire et Racines* (Joliette)

Jean SIMARD, professeur (à la retraite) d'ethnologie à l'université Laval, président de la *Société québécoise d'ethnologie* (SQE – Québec)

Lise SIRIANNI, médiatrice culturelle et enseignante de la danse, directrice artistique du festival *Gigue en Fête* (Sainte-Marie-de-Beauce)

\* \* \*

# Déclaration québécoise du patrimoine vivant

dans le cadre de la révision de la Loi sur les Biens culturels

Les personnes et les organismes membres du Conseil québécois du patrimoine vivant [CQPV] travaillent à la mise en valeur de la culture issue du peuple, héritée, transmise, recréée, qu'on appelle folklore, culture traditionnelle ou culture populaire, qu'on désigne souvent aujourd'hui, à l'instar de l'UNESCO, comme étant le patrimoine culturel immatériel.

Depuis 1986, il est dorénavant d'usage de désigner au Québec cette partie de la culture par l'appellation « patrimoine vivant », formalisée par les États généraux de 1992. Pour les fins de la présente déclaration, nous avons choisi de nous en tenir à cette locution, sachant qu'elle est, à quelques nuances près, synonyme de toutes celles qui précèdent.

Considérant cette synonymie, le CQPV fait sienne la définition de l'UNESCO : « *On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. [...]* »

Au Québec comme ailleurs, l'apport du patrimoine vivant est fondamental dans la formation de l'identité collective et dans le développement culturel, social et économique.

Dans la société contemporaine, la rupture des modes de transmission a entraîné une méconnaissance de ce patrimoine précieux auquel toute personne a droit. Un sentiment d'urgence a découlé de cette situation ; depuis des décennies et partout sur le territoire, des organismes et des personnes ont senti la nécessité de recréer des conditions favorables à sa réappropriation et à sa transmission en tenant compte des nouveaux contextes dans lesquels il évolue.

**Considérant sa richesse et son rôle inestimables dans la société québécoise, le patrimoine vivant doit être protégé et mis en valeur par des mesures visant à assurer sa viabilité et sa pérennité. Nous, personnes et organismes réunis à Trois-Rivières, au cœur du Québec, lors du 14<sup>e</sup> Rassemblement national, déclarons qu'il est impératif et indispensable d'inclure le patrimoine vivant dans la révision de la Loi sur les Biens culturels.**

En conséquence, nous recommandons que cette Loi soit assortie de programmes et de moyens pour soutenir les porteurs et les médiateurs du patrimoine vivant, la diversité de ses expressions et de ses manifestations, ainsi que les contextes, les espaces et les lieux où cette culture s'exprime.

L'élaboration de ces programmes doit tenir compte d'une participation des personnes, du milieu associatif, des institutions de savoir et des Ministères. Leur mise en œuvre devra favoriser et promouvoir des actions concertées entre les divers acteurs.

En fonction de ses mandats, de son histoire, de sa large représentativité, de ses réalisations et de son expertise, le Conseil québécois du patrimoine vivant doit être un des interlocuteurs privilégiés du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'établissement de ces programmes.

**Conseil québécois du patrimoine vivant**

14<sup>e</sup> Rassemblement national  
Trois-Rivières, 5-6 avril 2008